

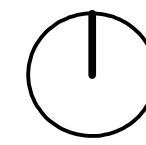


Plan d'aménagement local

PLAN DIRECTEUR  
SYNTHESE

artefact urbanisme sarl  
14, Av. de la Gare, 1700 Fribourg, tél. 026 321 25 35, artefact.urbanisme@bluewin.ch

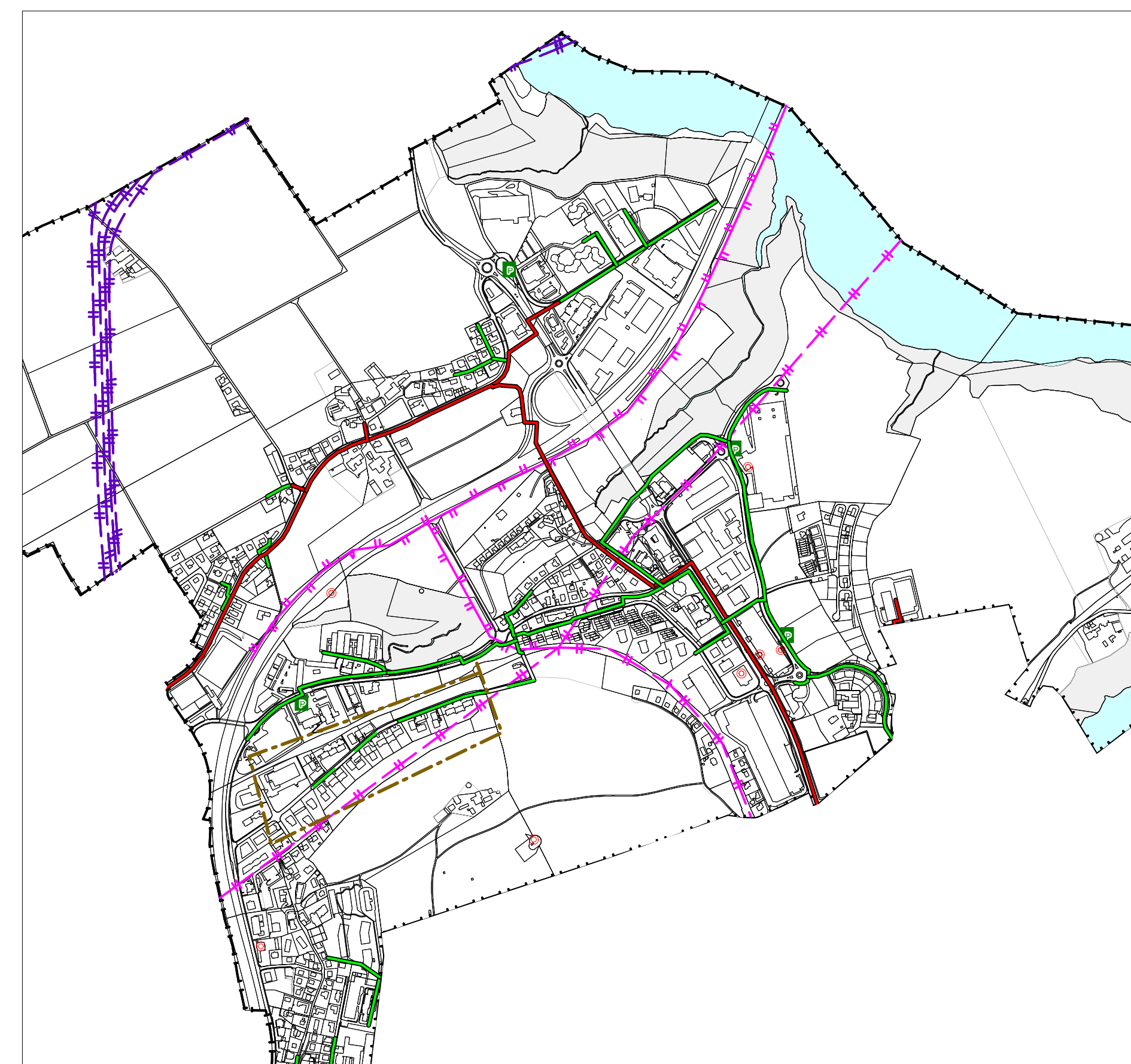
Date: 25.06.2014 Format: 59.4 x 126 cm DAO: MapInfo 11.5.4 Données cadastrales diffusées par: Delta-Geo SA 1700 Fribourg N° Aut. 022/12.03.12004 Echelle: 1:5'000



LEGENDE

- EXISTANT**  
**À SÉCURISER**  
**À RÉALISER**
- TRANSPORTS EN COMMUN**
- VOIE DE CHEMIN DE FER
  - ARRÊTS DE BUS
  - HALTE (TRAIN) PROJET
  - BORNE RÉTRACTABLE POUR LES BUS
- PIÉTONS ET CYCLISTES**
- PARCOURS PIÉTONS EN SITE PROPRE
  - PARCOURS PIÉTONS EXISTANT
  - LIAISON VERTICALE PUBLIQUE & ACCÈS PIÉTONS
  - TRAVERSÉES PIÉTONNES SÉCURISÉES
  - STATIONNEMENT VÉLOS ABRITÉ & SÉCURISÉ
  - PARCOURS DE PROMENADE
  - CHEMIN PÉDESTRE D'IMPORTANCE RÉGIONALE
  - PARCOURS DE CANOE
  - PARCOURS CYCLISTE
  - PARCOURS CYCLISTE EXISTANT
  - PARCOURS DE CYCLOTOURISME BALISÉ
  - RÉSEAU CYCLABLE INTERCOMMUNAL CATÉGORIE A
- STATIONNEMENT**
- PLACES DE STATIONNEMENT ACCESSIBLES AU PUBLIC
  - PLACES DE STATIONNEMENT ACCESSIBLES AU PUBLIC POUVANT ÊTRE UTILISÉES LORS DE MANIFESTATIONS À FORUM FRIBOURG
  - PLACES DE STATIONNEMENT ACCESSIBLES AU PUBLIC POUVANT ÊTRE UTILISÉES LORS DE MANIFESTATIONS À FORUM FRIBOURG ET À ST-LEONARD
  - PARKING D'ÉCHANGE À CRÉER
  - STATIONNEMENT BATEAUX
- RÉSEAU ROUTIER**
- ROUTE NATIONALE 20 m
  - ROUTE PRINCIPALE 12 m
  - ROUTE DE LIAISON 10 m
  - ROUTE COLLECTRICE 8 m
  - ROUTE DE DESSERTE 8 m
  - ACCÈS PRIVÉS POSITIONS INDICATIVES
  - SECTEUR À VITESSE MODÉRÉE
  - ZONE DE CONSULTATION OPAM DE 100m LE LONG DE L'AUTOROUTE
  - CARREFOURS À RÉAMÉNER, SELON POIR INTERCOMMUNAL DU PLATEAU D'AGY
  - QUALIFICATION DE L'ESPACE ROUTIER, SELON POIR INTERCOMMUNAL DU PLATEAU D'AGY
- LIMITE DE CONSTRUCTION À L'AXE DE LA ROUTE**
- PAYSAGES & SITES**
- PERCEPTION DE LA COLLINE À MAINTENIR
  - COMPENSATION DES ÉLÉMENTS DE VÉGÉTATION
- INFORMATIONS INDICATIVES**
- COULOIR À FAUNE D'IMPORTANCE LOCALE
  - BATRACIENS D'IMPORTANCE LOCALE
  - CONFLITS BATRACIENS / TRAFIC
  - HAIES / BOSQUETS
  - ZONE DE PROTECTION DE LA NATURE AU PAL
  - SECTEURS PROPICES AUX REPTILES
  - SALAMANDRE TACHETÉE
- LIGNES À HAUTE TENSION**
- LIGNE H.T. GROUPE "E"
  - LIGNE H.T. C.F.
  - LIGNE H.T. OFF 132 KV, LARGEUR COULOIR ORNI PROVISOIRE : 60 m
- RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL**
- RÉSEAU MOYENNE PRESSION
  - RÉSEAU BASSE PRESSION
  - RÉSEAU BASSE PRESSION EN PROJET
  - ANTENNE RÉSEAU TÉLÉPHONE MOBILE
- RÉSEAU DE CHAUFFAGE À DISTANCE**
- SECTEURS À L'INTÉRIEUR DESQUELS LA POSSIBILITÉ D'INSTALLER UNE CENTRALE DE PRODUCTION DE CHALEUR DOIT ÊTRE ÉTUDIÉE
- UTILISATION DU SOL**
- TERRAINS SITUÉS EN ZONE À BÂTIR
  - TERRAINS DESTINÉS À L'EXTENSION FUTURE DES ZONES À BÂTIR
  - AIRE FORESTIÈRE
  - COURS D'EAU / ETANGS / LACS
  - LIMITE COMMUNALE
  - PARC URBAIN (DÉLIMITATION À FIXER DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE TORRY)
  - ZONE DE TRANSITION (DÉLIMITATION À FIXER DANS LE CADRE DU PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE TORRY)
  - GRAVIÈRE EN EXPLOITATION - REMISE EN ZONE AGRICOLE À LA FIN DE L'EXPLOITATION
  - GRAVIÈRE : RESSOURCE À PRÉSERVER
- 1**
- PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE TORRY
  - PRÉCISER LA DÉLIMITATION ENTRE L'ESPACE LIBRE ET L'ESPACE URBAIN
  - FIXER LES PRINCIPES URBANISTIQUES À RESPECTER DANS CE PÉRIMÈTRE
  - ÉTABLIR UN CONCEPT PAYSAGER ET PRÉVOIR LES PLANTATIONS DE COMPENSATION
  - DÉFINIR LES ÉTAPES DE RÉALISATION
  - DÉFINIR LA PLANNIFICATION ULTÉRIEURE
  - REMANIEMENT PARCELLAIRE OBLIGATOIRE
- 2**
- PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DE CHAMBLIQUX
  - COORDONNER LES SECTEURS CONSTRUCTIBLES SUR LES COMMUNES DE GRANGES-PACCOT, CIVRIZ ET FRIBOURG
  - FIXER LES PRINCIPES URBANISTIQUES À RESPECTER DANS CE PÉRIMÈTRE
  - RÉGLER LA RÉPARTITION DES DROITS À BÂTIR
  - RÉGLER LES RACORDEMENTS DES SECTEURS CONSTRUCTIBLES AUX DIFFÉRENTS RÉSEAUX DE DÉPLACEMENT
- PERIMÈTRE DU PLAN DIRECTEUR INTERCOMMUNAL DU PLATEAU D'AGY

EXTRAIT 1:10'000



EXTRAIT PLAN 1:10'000

Mis en consultation publique par parution dans la feuille officielle (FO)

N° 23 du 7 juin 2013 & N° 52 du 27 décembre 2013

Modifications mises en consultation publique par parution dans la feuille officielle (FO)

N° 27 du 4 juillet 2014

Adopté par le Conseil Communal de Granges-Paccot

le: .....

Le Syndic

Le Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement  
et des constructions

le: .....

Le Conseiller d'Etat Directeur